

NEWCAP INC.

Le 31 janvier 2011

Hon. Gordon Brown, président
Comité législatif chargé du projet de loi C-32
Chambre des communes
Ottawa, Canada
K1A 0A6

Objet : Présentation de Newcap Radio au comité législatif chargé du projet de loi C-32

Monsieur le Président,

À titre de chef de l'exploitation de Newcap Radio (« Newcap »), je suis heureux d'avoir l'occasion d'énoncer officiellement le point de vue de Newcap sur la réforme du droit d'auteur, et en particulier sur le projet de loi C-32. Cette présentation appuie les commentaires formulés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), dont mon entreprise fait partie.

Si le projet de loi C-32 n'est pas adopté, un déséquilibre important sera créé qui pourrait mettre en péril l'industrie canadienne de la radiodiffusion. Les radiodiffuseurs devront payer des frais supplémentaires injustifiés de 21 millions de dollars, ce qui ne respecte aucune logique en cette période où nous faisons face à des changements technologiques sans précédent ainsi qu'à une concurrence planétaire.

Newcap

Newcap Radio est aux premières loges pour constater le fantastique avancé des progrès technologiques et les changements qu'ils apportent dans l'industrie de la radiodiffusion. Nous desservons 56 communautés comprenant des grandes villes comme Ottawa, Edmonton et Calgary, ou de petites localités comme Springvale, à Terre-Neuve-et-Labrador, et Blairmore, en Alberta. Plus de 800 personnes sont employées par Newcap chaque jour pour contribuer aux mieux-être de leurs concitoyens en assurant la couverture médiatique des nouvelles et des événements, des campagnes de financement d'organismes caritatifs locaux, de la promotion d'événements locaux et, bien entendu, du monde du divertissement. Il faut des heures de travail et des sources inépuisables d'énergie pour rassembler les gens autour d'un objectif commun, mais c'est là l'un des aspects les plus gratifiants de notre travail.

L'un des volets particulièrement intéressant de ce que nous faisons au sein de nos collectivités est la collaboration qui nous unit aux musiciens canadiens émergents afin d'encourager notre culture canadienne et de stimuler la création. Newcap a mis sur pied deux programmes fantastiques, à Ottawa et à Calgary, spécialement conçus pour aider les artistes locaux à connaître de fructueuses carrières dans le monde de la musique. Grâce à ces programmes – *Big Money Shot*, à Ottawa et *Rock Star*, à Calgary – Newcap offre un financement direct de 1 000 000 \$ par année aux artistes locaux afin

de les aider à profiter des ressources financières et administratives qui leur permettront de faire progresser leur carrière et de poursuivre sur cette lancée. Les ressources uniques que ces stations de radio mettent à la disposition des musiciens locaux sur le plan du financement, de l'encadrement, de la formation, du réseautage et de la diffusion ont permis à ces musiciens de réaliser leurs rêves de connaître le succès en tant qu'artistes canadiens du disque. En plus du soutien financier, Newcap est là pour les appuyer à chaque étape du processus, de la composition à l'enregistrement, à la production de disques, à l'encadrement des prestations, à l'organisation des tournées, au marketing et, éventuellement, à la diffusion, partout au Canada, dans le cadre de sa programmation régulière ou de capsules spéciales qui permettent à ces artistes indépendants d'être entendus aux côtés des meilleurs artistes du disque de renommée mondiale. Ces deux programmes ont permis à plusieurs succès d'être diffusés au Canada par les stations de radio appartenant à différents groupes de diffuseurs. Voilà la différence que de tels programmes peuvent faire... ils établissent de solides carrières dans une industrie aux prises avec de gigantesques bouleversements.

Pour obtenir plus de détails sur ces emballants programmes et sur les carrières qu'ils ont contribué à lancer, visitez nos sites Web aux adresses www.live885.com et www.amprockstar.com.

Investissement dans nos artistes

Les radiodiffuseurs privés consacrent des investissements financiers immenses aux musiciens et artistes canadiens dans le cadre de leurs contributions au titre du développement du contenu canadien (DCC), qui ont atteint un total de 51 millions de dollars en 2009 uniquement. Ces sommes sont consacrées directement aux artistes par l'intermédiaire d'organismes comme Radio Starmaker Fund/Fonds Radiostar et FACTOR/MUSICATION qui remettent de l'argent directement aux artistes émergents pour les aider à enregistrer un disque ou à partir en tournée afin de faire la promotion de leur musique. Pour connaître la participation de Newcap à ce financement, voir l'annexe A : *Newcap Radio, fière d'appuyer les talents canadiens*.

En plus des contributions pour le DCC, les radiodiffuseurs paient des millions en redevances sur les prestations protégées par un droit d'auteur chaque année. En 2009, les redevances sur les droits d'auteur pour faire jouer les pièces musicales en onde ont coûté 64 millions de dollars. Il est important de noter que cette somme ne sera pas touchée par les modifications proposées dans le projet de loi C-32.

Importance du projet de loi C-32 pour la radio

Les stations de radio versent différentes redevances et différents tarifs totalisant 64 millions de dollars pour les droits de diffusion de musique à la radio. Cette somme fait des radiodiffuseurs les plus importants payeurs uniques de redevances sur les droits d'auteur au Canada. Sans le projet de loi C-32, des frais supplémentaires nous seront imposés pour le droit de mémoriser numériquement de la musique afin de la rediffuser sur les ondes radio au moyen de la technologie actuelle. Plutôt que de conserver des disques dans notre discothèque et d'utiliser un lecteur de disque pour la diffuser, nous utilisons un ordinateur pour la mémoriser afin de la diffuser ultérieurement. Il est

impossible de comprendre comment ce changement technologique justifie un tarif supplémentaire. Mais c'est ce qui se produira sans le projet de loi C-32.

Nous sommes tout à fait en faveur de payer des redevances aux artistes pour avoir le droit de faire jouer leur musique. C'est logique. Ils ont créé un produit (leur musique) et nous tirons un avantage commercial en la diffusant à la radio; ils méritent donc d'être rémunérés. Nous appuyons cette revendication. Ce que nous n'appuyons pas, c'est la superposition injustifiée et excessive des tarifs sur les droits d'auteur, qui fait en sorte que mes stations doivent effectuer cinq paiements pour pouvoir diffuser de la musique. Le fait de payer cinq fois pour la même chose va à l'encontre du bon sens et impose une charge inéquitable aux radiodiffuseurs qui soutiennent l'industrie de la musique, déjà aux prises avec son lot de difficultés. La solution passe par une exception consentie aux radiodiffuseurs pour les tarifs sur les droits de reproduction, et c'est ce que propose le projet de loi C-32. Les stations de radio font des reproductions uniquement pour faciliter la radiodiffusion de pièces pour lesquelles nous avons déjà payé les droits de diffusion. Le fait de payer pour obtenir les *droits* de faire jouer une musique, puis de payer de nouveau pour avoir la *possibilité* de la faire jouer, c'est comme s'il fallait payer pour acheter du lait à l'épicerie, puis repayer quand on décide de le verser dans un verre pour le boire! Le projet de loi C-32 constitue une solution à cette situation déraisonnable. Le projet de loi C-32 nous procurera un cadre juste et raisonnable où nous pourrions nous adapter et faire preuve d'innovation tout en continuant d'investir dans nos artistes et nos collectivités à l'échelle locale.

Il est essentiel de reconnaître que l'enregistrement numérique de musique pour la faire jouer à la radio (qui nous coûte une redevance de 21 millions de dollars) ne procure aucun avantage commercial secondaire aux radiodiffuseurs ou aux détenteurs des droits, et que cela ne nuit aucunement aux détenteurs des droits. C'est d'ailleurs le contraire que l'on constate. En continuant de faire entendre de la musique pour laquelle nous avons payé les droits de diffusion, nous continuons d'offrir aux artistes une précieuse visibilité et nous jouons un rôle de premier plan dans la vente de musique canadienne et internationale. C'est cette relation symbiotique unique qui caractérise le lien existant entre les industries de la radio et de la musique depuis des décennies.

En 2011, malgré l'émergence de nombreuses technologies concurrentes, la radio continue d'être le promoteur unique le plus important de musique. Les concurrents en ligne sont nombreux mais, en tant que média, la radio reste en tête et continue de joindre plus de 95 % de la population canadienne chaque semaine. Les maisons de disques continuent d'alimenter nos stations en contenu gratuit, comme elles l'ont toujours fait, parce qu'elles sont conscientes de la valeur d'une telle promotion. Les maisons de disque continuent d'investir dans la promotion de leurs artistes pour s'assurer qu'ils sont entendus à la radio, comme elles l'ont toujours fait, car le temps d'antenne est essentiel au succès de la musique.

Nous sommes réellement perplexes quant à savoir pourquoi nous payons actuellement un tarif de 21 millions de dollars pour un « droit » qui découle d'un arrangement mutuellement avantageux auquel la libre entreprise n'accorde aucune valeur. Il est frustrant pour nous d'entendre dire que les artistes bénéficient de ces 21 millions alors que nous savons que la plus grande partie de l'argent recueilli auprès de nos entreprises va en réalité à des entreprises multinationales et qu'une infime partie seulement profite aux artistes. Des programmes comme *Big Money Shot* et *Rock Star*,

que nous avons mis sur pied à Ottawa et à Calgary, permettent, quant à eux, aux artistes émergents, et non à des multinationales, de recevoir directement de l'argent.

Enfin, nous tenons à signaler que les radiodiffuseurs s'adaptent aux défis et aux occasions que propose Internet. Nous devons affronter des concurrents internationaux non soumis à la réglementation et qui n'ont pas à payer autant d'argent à un aussi grand nombre de détenteurs de droits. Nous appuyons les artistes, les auteurs, les musiciens ainsi qu'un réseau sain et dynamique de radiodiffuseurs qui favorisent la croissance de l'industrie de la musique au Canada. Nous appuyons le projet de loi C-32 et nous sommes en faveur de l'innovation.

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous donnez de faire cette présentation. Nous voulons également vous inviter à visiter l'une des stations que nous exploitons sur le territoire qui s'étend de Calgary, en Alberta, jusqu'à St. John's, à Terre-Neuve et Labrador.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur financier,

(signature)

David J. Murray

Newcap Radio, fière d'appuyer les talents canadiens!

Financièrement...

Grâce à nos contributions directes en espèces au titre du développement du contenu canadien (DCC)

(Graph)

<u>English</u>	<u>French</u>
Newcap Radio	Newcap Radio
CCD Recipients	Bénéficiaires du DCC
CCD Contributions	Contributions au DCC
\$30 millions over a 10 year period	30 millions de dollars sur 10 ans
\$16,000,000	16 000 000 \$
\$5,700,000	5 700 000 \$
\$8,500,000	8 500 000 \$
FACTOR	FACTOR
Starmaker	Starmaker
Local Artists and Initiatives	Artistes et projets locaux

Ces contributions financières directes au titre du développement du contenu musical canadien s'ajoutent aux paiements que nous faisons aux diverses sociétés de gestion collective mandatées en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

Professionnellement...

Grâce à nos projets locaux de développement des talents à Ottawa et à Calgary.

Chaque année, Newcap investit dans la création de musique canadienne dans le cadre de son programme Big Money Shot de 500 000 \$, à Ottawa, et de son programme Rock Star, également de 500 000 \$, à Calgary. Ces deux programmes sont conçus pour appuyer les artistes locaux et favoriser la réussite de carrières musicales grâce à la composition et à la prestation de musiques canadiennes originales. Dans le cadre de ces programmes, les artistes bénéficient de ressources financières et administratives leur permettant de réaliser une partie de leurs aspirations musicales et de poursuivre sur cette lancée. En se servant des ressources uniques offertes par Newcap Radio, des groupes et des artistes individuels ont pu sortir de leurs studios improvisés pour réaliser leur rêve d'entreprendre une fructueuse carrière comme artiste canadien du disque. Newcap est là pour appuyer les artistes à chaque étape de leur cheminement, de la composition à l'enregistrement, à la production de CD, à l'encadrement des prestations, à l'organisation des tournées et au marketing. Et aussi, avec son réseau de stations de radio partout au Canada, Newcap offre du temps d'antenne dans le cadre de sa programmation régulière ou de capsules spéciales qui permettent à ces artistes indépendants d'être entendus aux côtés des meilleurs artistes du disque de renommée mondiale.

Pour plus de renseignements sur ces excellents programmes et sur les carrières qu'ils ont contribué à lancer, visitez nos sites Web aux adresses :

www.live885.com

www.amrockstar.com